

cipautés formaient une confédération nommée *liên*, gouvernée par un chef nommé *chouai*. Trente principautés formaient une confédération *tsou*, gouvernée par un chef nommé *tchéng*. Deux cent dix principautés formaient une province régie par un gouverneur particulier nommé *pè*. Dans les huit provinces (autres que celle où résidait l'empereur), il y avait en tout huit gouverneurs particuliers, 56 *tchéng*, 168 *chouai*, 336 *tchàng*. Les huit gouverneurs de province et tous leurs subalternes étaient soumis aux deux *anciens* du Fils du Ciel, qui se partageaient entre eux l'administration de tout l'Empire, gouvernaient l'un la partie droite (la partie occidentale), l'autre la partie gauche (la partie orientale), et s'appelaient les deux *pè* (les deux gouverneurs généraux).

« Le territoire de mille stades (qui formait le domaine propre de l'empereur) s'appelait *tiên*, terre de labour, (parce qu'une partie des produits de la terre était exigée par l'Empereur à titre de contribution). En dehors de ces mille stades, (le territoire des huit provinces) était appelé *ts'ai* ou *ts'ai*, terre des choses précieuses (terre du service ou terre des domaines concédés aux ministres d'Etat, soit parce que l'empereur en recevait des choses précieuses à titre de tribut, soit parce qu'il en exigeait différents services, soit parce que les ministres d'Etat y avaient leurs domaines). (Le pays qui s'étendait au delà des huit provinces et était occupé par les tribus étrangères) s'appelait *liou*, terre d'exil (parce que les criminels y étaient relégués) ¹. »

A la tête du gouvernement étaient placés les trois ducs (*San Koung*); au-dessous d'eux, sans leur être subordonnés, venaient les *San Kou*, puis les six ministres d'Etat (*liu king*) indépendants des *San Koung* et des *San Kou*; ces *king* étaient vêtus de noir lorsqu'ils exerçaient leurs fonctions dans le palais impérial; ils portaient, comme les grands préfets (*t'ai fou*), des tuniques garnies de peaux d'agneaux, avec des manches dont les parements étaient de peau de léopard ². » Les *San Koung*, les *San Kou* et les

Gouvernement.

1. Trad. COUVREUR, I, pp. 270-271.

2. *Che King*, p. 127n.